Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260507-260507_5-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

Délibération n°: 260507_5
Domaine : 7.5 – Subventions
Objet : Budget Commune 2026 – Subventions aux associations.

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le trente avril 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL Maires-Adjoints, Corinne PORCHER, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Nathalie TRUET, Hervé TESSIER, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hélène BOUNIOL, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Vincent DAUNAY, Loeïz GARDAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS Thierry LEMARCHAND,
Sami OSMANE a donné pouvoir à Mme Annabelle QUENTEL
Camille LOPEZ a donné pouvoir à Madame Françoise HAMONOU

Secrétaire de séance : Loeïz GARDAN,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la Commune,
Considérant les demandes émises par les associations, et les documents joints à leurs demandes, à savoir un rapport d'activité et un état des dépenses et recettes de l'année écoulée, ainsi que le résultat,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : ATTRIBUE les subventions aux associations communales suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2026	VOTE
CLPE Les P'titous	6 € par élèves soit 786 €	Unanimité
Parents d'élèves de l'école libre APEL	6 € par élèves soit 492 €	Unanimité

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget communal 2026.

La Maire